



Le secret médical top secret ?

Par **Jam**, le **17/06/2008 à 20:55**

Bonsoir,
Est-ce qu'une enquêtrice sociale mandaté par un juge a le droit de demander à un médecin traitant des renseignements relevant du secret médical sur un patient.
N'a t-elle pas des limites d'investigation ?
Quelles sont-elles ?
Merci

Par **JamesEraser**, le **17/06/2008 à 21:04**

[citation]des renseignements relevant du secret médical sur un patient[/citation]
Dans ce cas de figure, les limites ne sont pas fixées dans les prérogatives de l'enquêtrice sociale mais dans celles du médecin au regard du secret médical.
Par ailleurs, si le juge l'estime et selon le cadre d'enquête, il peut tout à loisir procéder à la saisie du dossier médical. Tout dépend bien évidemment de la nature des faits recherchés et du stade du procès pénal si tel est le cas.
L'enquêtrice peut éventuellement obtenir ces informations auprès des membres de la famille du patient ou voisins directs. Mais attention aux erreurs d'interprétation sur la nature de la pathologie ou autre.
Cordialement